

LES CLOCHES DE SAINT-BONIFACE

REVUE ECCLESIASTIQUE ET HISTORIQUE

Comprenant vingt-quatre pages et publiée le 15 de chaque mois
à Saint-Boniface, Manitoba

Abonnement: Canada et Etats-Unis, \$1.00 par an. — Etranger, 7 francs.

VOL. XXXI

MAI 1932

No 5

SOMMAIRE:—Théologie: Le nouveau décret sur les mariages mixtes —
Théologie morale: Sur les danses; Divertissements honnêtes et dé-
fendus — Chronique diocésaine — Calendrier du mois — Nouvelles
religieuses — Histoire de l'Ouest: Lettres de Mgr Provencher (suite)
Nécrologie — Liste des membres du clergé du diocèse de St-Boniface,
année 1932 — Pour sa mère défunte.

Théologie

LE NOUVEAU DECRET SUR LES MARIAGES MIXTES

Les "Acta Apostolicae Sedis" du 20 janvier contiennent un décret du S. Office à propos des mariages mixtes qui a suscité un intérêt mondial. Nos journaux locaux en ont donné une interprétation fautive, se basant sur la dépêche de la Presse Associée du 5 février.

De quoi s'agit-il exactement? Le décret traite particulièrement des promesses et garanties que les Ordinaires exigent de la partie non-catholique avant d'accorder les dispenses de disparité de culte et de "mixta religio". La dispense n'est accordée que moyennant deux "cautiones" ou promesses, garanties: la partie non-catholique s'engage à écarter de la partie catholique tout danger de perversion; les époux s'engagent à ce que leurs enfants soient baptisés et élevés dans le catholicisme.

Voilà les conditions habituelles de la dispense et le nouveau décret n'innove rien quand il dit que l'on ne peut jamais donner la dispense en dehors de ces conditions.

Pourtant il peut arriver que ces promesses ou garanties soient rendues illusoires pour diverses raisons. Ainsi, en certains pays, la loi civile rend leur exécution impossible en exigeant par exemple que les garçons, dans les mariages mixtes, soient élevés dans la religion paternelle et les filles dans la religion maternelle. La loi prussienne de 1825 défendait aux prêtres de réclamer aucune promesse des futurs époux au sujet de l'éducation religieuse des enfants.

Si donc la loi civile s'oppose à l'exécution des garanties

on ne pourra accorder de dispense. Si encore une tierce personne peut recourir à la loi civile pour annuler les garanties, on ne pourra non plus accorder la dispense. Le décret suppose donc le cas où les promesses ne pourront être respectées à cause des lois civiles, parce qu'adverses ou parce qu'un ministre hérétique ou l'autorité laïque pourrait y faire appel.

Le décret ne semble pas exiger que l'on puisse recourir à la force civile pour faire respecter les garanties, mais plutôt que la loi ne s'oppose pas directement à l'exécution des promesses données.

Que dire du Canada et des pays anglais en général? Que déciderait ici la loi civile en présence des promesses ou garanties? Les journaux ont rapporté qu'un évêque canadien des provinces maritimes avait déclaré qu'il n'accorderait plus de dispenses dans son diocèse, puisque la loi rendait l'exécution des promesses impossible.

L'abbé R. J. White, ancien avocat de Boston et maintenant professeur à la Catholic University, écrit actuellement une série d'articles dans l'*Ecclesiastical Review*, où il démontre que les tribunaux anglais ne se sont jamais prononcés directement contre les garanties. Dans chaque cas jugé l'on a décidé qu'il n'y avait pas eu de contrat évident, ni de promesses formelles, etc. Il semble porté à croire que, d'après les tendances juridiques modernes, les tribunaux se prononceraient plutôt en faveur de l'exécution des promesses s'ils avaient à le faire.

Evidemment la jurisprudence ecclésiastique fera voir la portée complète de cet important décret. En attendant disons que si le S. Office — ce qui semble moins probable — exige une protection légale antécédente et continuelle des garanties, il deviendra difficile pour ne pas dire impossible, d'accorder les dispenses dans beaucoup de pays.

Si tout ce qui est exigé — ce qui semble plus probable — est qu'on ne puisse recourir à l'autorité civile pour rendre les promesses illusoires ou encore que l'autorité civile elle-même ne puisse intervenir, cela ne changera pas beaucoup les directions antérieures des Congrégations Romaines. En effet, Rome a toujours exigé la certitude morale que les promesses seront tenues. Il fallait connaître les contractants futurs, leur sérieux, leur honnêteté avant d'accorder la dispense. Les facultés quinquennales accordées aux Ordinaires sont assez claires: Ils pourront dispenser "*dummodo cautum sit conditionibus ab Ecclesia requisitis et Ipse R. P. D. Ordinarius moraliter certus sit easdem impletum iri*"... Il s'agit d'une condition essentielle qui détermine la validité. Comme l'Ordinaire ne connaît habituellement pas les futurs contractants mais doit se fier à ce que lui en dit le pasteur, on voit l'importance, pour ce dernier, de

connaître les futurs époux et d'être moralement certain lui-même qu'ils tiendront leurs promesses.

Cette vigilance des Ordinaires et des pasteurs sera encore plus nécessaire après le nouveau décret. En effet, s'il faut prévoir que personne, même au moyen de la loi civile, ne puisse empêcher l'exécution des promesses ou garanties, s'il faut se protéger contre les lois civiles adverses elles-mêmes, il faudra aussi connaître les législations civiles auxquelles les futurs seront soumis. Le cas suivant peut également se présenter: les contractants habitent un pays où les promesses ne peuvent être tenues et où, par conséquent, on ne peut leur donner la dispense demandée. Ils viennent acquérir domicile ou quasi-domicile dans un pays limitrophe afin d'y contracter mariage avec l'intention de retourner dans leur pays d'origine. L'Ordinaire ne pourrait, dans ces circonstances, leur accorder la dispense sollicitée.

Ajoutons que même si la loi civile de notre pays ne semble pas s'opposer directement à l'exécution des garanties cela ne veut pas dire que la dispense doive toujours être accordée. Il faut, dit le texte que "etiam vi legum civilium..." "etiam..." même en vertu des lois civiles; les obstacles viendront donc des lois civiles, mais d'autres sont concevables et peuvent se présenter, peuvent aussi être prévues: de la part de beaux-parents hérétiques par exemple, quand la partie catholique semble faible dans sa foi, là surtout où la coutume leur donne plus d'autorité, de la part d'une opinion nettement hostile au catholicisme dans certains endroits où les catholiques sont en nombre insignifiant, etc.

Disons, pour finir, que la nullité de la dispense n'affectera que les empêchements de disparité de culte. Elle rendra ces mariages nuls mais n'invalidera pas les mariages contractés avec l'empêchement de mixta religio les rendant simplement illicites.

A. D., ptre.

Théologie morale

Nous donnons aujourd'hui deux excellents commentaires sur le bien-fondé des règles de la Sainte Eglise à propos des danses. Les pasteurs trouveront, surtout dans la lumineuse lettre de Mgr Courchesne, toutes les anciennes raisons qui les condamnent mises d'une manière originale et profonde, et à la lumière des conditions modernes. Les directeurs d'âmes en général y trouveront une direction et des arguments nouveaux pour combattre le fléau grandissant des danses immorales qui menacent notre jeunesse.

SUR LES DANSES

Discussions périodiques... Simplifions pour plus de clarté, et distinguons.

1o “Les danses immodestes” ou lascives, ou collantes (comme sont la plupart des danses modernes), sont des actions indécentes, — et donc des occasions de péchés contre les 6ème et 9ème commandements (impureté), et contre le 5ème (scandale et coopération au mal)... La musique enivrante, l’art chorégraphique ne sauraient autoriser des embrassements et des gestes qui feraient rougir et seraient qualifiés de “mauvaises actions” en d’autres circonstances... — Jamais, en aucun lieu, — pas plus à Montréal, à Québec, qu’aux Trois-Rivières — ces danses collantes ne peuvent être tolérées...

2o “Les danses modestes”, pas lascives ni collantes (conditions: les danseurs se tenant assez éloignés l’un de l’autre, pour qu’il n’y ait pas de danger, ni de gestes provocants, et les danseuses étant vêtues modestement), ne sont pas absolument défendues, quand elles sont bien surveillées par les parents. Mais elles restent toujours un amusement dangereux, surtout quand elles sont trop fréquentes ou trop prolongées; car danser souvent, danser longtemps (toute une soirée, par exemple) amène inévitablement des occasions de péché.

D’ailleurs tout le monde sait que les “danseurs enragés” recherchent dans cet amusement l’occasion d’émotions sensuelles, défendues par la loi divine sous peine de péché mortel.

Il arrive parfois que des parents inquiets vont dire à leur curé: “Nos jeunes gens vont danser dans les salles publiques, les cafés, les hôtels, parmi le demi-monde, — où ils se corrompent inévitablement... Ne serait-il pas préférable de les laisser danser sous notre surveillance, dans nos demeures,” — Et les pasteurs de répondre: “Si vous ne pouvez faire mieux, tolérez les danses modestes. Amusez ces “jeunesses” sous vos yeux, en famille, c’est dans l’ordre... mais à une condition: c’est d’empêcher toute mauvaise tenue, d’arrêter aussitôt les danseurs qui cherchent à “se coller”, qui esquissent des danses immodestes... Autrement, vous autoriserez le péché dans vos propres maisons, et vous en seriez responsables devant Dieu”...

Ce serait une erreur de prendre cette direction occasionnelle pour un encouragement à danser. L’Eglise recommande actuellement de “ne pas danser du tout”, car il est toujours préférable d’éviter un amusement devenu dangereux... Il suffit de rappeler, sur ce sujet, les graves paroles des Pères de l’Eglise, des Evêques, enfin du Curé d’Ars: “Quand vous entrez dans une salle de danse, votre bon Ange reste à la porte, et un démon

prend sa place ; et bientôt, dans la salle, il y a autant de démons que de danseurs..."

Que diraient-ils, aujourd'hui, dans notre société moderne, bien plus corrompue que celle de leur temps ? Nos Evêques ont dénoncé ce fléchissement de la moralité chez nous. La recherche des plaisirs sensuels est presque générale ; l'impure Vénus triomphe dans le monde : livres, journaux, magazines, annonces, cinéma prêchent le nudisme et la liberté dans les relations entre garçons et filles, — éducation qui aboutira, si l'on n'y met un frein, à l'amour libre et païen. Ce qui aggrave la situation, c'est que les enfants grandissent dans la mollesse ; que fait l'éducation familiale, pour affermir leur volonté dans la pratique de la vertu ?

Tant que le niveau moral de la société ne sera pas relevé, il en sera ainsi, et l'Eglise continuera à batailler contre les danses et les modes qui offensent la morale ; elle attend de meilleurs jours, pour adoucir sa discipline... quand les chrétiens seront plus raisonnables, plus vertueux. — Et les vrais parents chrétiens, pour hâter ces jours, doivent seconder les efforts de l'Eglise, en combattant ces fléaux qui perdent tant d'âmes, et en répandant les amusements honnêtes et les vêtements modestes, dans leurs foyers et tout autour d'eux.

Abbé G. PANNETON.

* * *

DIVERTISSEMENTS HONNETES ET DEFENDUS

Extrait d'une lettre pastorale de S. E. Mgr Georges Courchesne, évêque de Rimouski, au clergé de son diocèse.

"On ne s'étonnera point que je joigne ici quelques recommandations, au sujet des divertissements et des occasions de péché. Personne ne désire plus que Nous voir notre peuple heureux et la vie de nos familles joyeuse. Voilà pourquoi Nous avons souvent avisé ensemble au moyen de faire que notre vie paroissiale comporte des événements et des fêtes qui rompent la monotonie des jours et qui fournissent des divertissements honnêtes. Il n'y a pas de joie durable en dehors de la vie en état de grâce. Voilà pourquoi Nous avons le devoir de prévenir les péchés, par ce que Nous savons que ce n'est pas seulement dans l'éternité que le péché fait le malheur et la tristesse des humains. Or il faut bien admettre que la danse entre parmi les divertissements qui laissent des troubles dans les consciences. Ce qui est souvent cause d'embarras, c'est la diversité apparente des jugements formulés sur ce passe-temps mondain. Un trait illustrera mieux ces causes d'hésitations. Un Européen de passage dans une de nos grandes villes émettait devant

un professeur de théologie morale l'opinion que nos prêtres sont trop sévères à l'article de la danse, soutenant, par exemple, que nous ne devrions pas proscrire la valse, inoffensive, lui semblait-il, en ce qu'elle ne comporte pas d'enlacements: une main à la taille et l'autre élevée avec la main de la danseuse à la hauteur des figures. Pour toute réponse le théologien engagea son homme à aller voir par lui-même la façon dont se danse la valse en notre Amérique du Nord. L'Européen avait justement une invitation qui lui permit de dire au retour: Vous avez raison. Et il émit à son tour ce jugement sommaire que l'on prête à un évêque français: "Les danses modernes sont mauvaises comme le sont tous les mauvais touchers".

"Les dangers accessoires de la danse sont connus: rencontres qui accompagnent et suivent des séances excitantes. Ces dangers peuvent être seulement relatifs ou relativement prochains. On n'en peut pas dire autant des danses elles-mêmes lorsqu'elles ne comportent plus un simple exercice chorégraphique destiné à marquer le rythme de la musique, et qui aura pu entrer dans les cérémonies religieuses, comme on l'a vu dans l'Ancien Testament et, plus près de nous, en Espagne. Il s'agit des danses déshonnêtes et des danses exécutées de façon déshonnête. De celles-ci on assure qu'elles sont, par l'enlacement prolongé, un toucher et un accolement de lui-même luxurieux. Ceux qui ont été témoins de ces amusements, nous déclarent que si certaines personnes n'y trouvent point d'excitation au péché de luxure, c'est à raison d'un état de calme qui peut tenir à la préoccupation des mouvements à exécuter, de la mesure à garder dans les pas, ou d'une habitude qui en aura fait des êtres blasés, sinon des abrutis, ou de la répugnance physique que leur inflige la laideur de la personne étreinte, ou du supplice de son haleine. Mais tout cela est l'accident, assurent ceux qui savent à quoi s'en tenir.

"A raison du contact prolongé de tout le corps, à raison des vêtements féminins ouverts à toutes les indiscretions des regards et des touchers, à raison de l'irrespect que ces tenues lascives expriment, provoquent, et que la femme subit sans protester puisqu'elle s'y livre, à raison aussi de la précocité de nombre de jeunes gens, chez qui ces excitations appellent des désirs gravement déshonnêtes, il faut considérer les danses actuelles comme une occasion volontaire et que l'on ne peut invoquer ni nécessité physique, ni nécessité morale, et comme d'autre part, on ne saurait invoquer de raison proportionnellement grave, il faut en penser ce qu'il faut penser de celui qui recherche volontairement une occasion de péché mortel! Ajoutons que les circonstances accidentelles qui peuvent faire qu'une personne n'éprouve guère de mouvement charnel ou de désir gravement mauvais dans ces

danses déshonnêtes ou déshonnêtement exécutées, ne sauraient innocenter le caractère mauvais du divertissement auquel on prend part, ni excuser du péché de coopération. Celui qui tient l'échelle par où grimpe le voleur ne vole pas, ni ne jouit du vol, mais on admet qu'il y coopère, et s'il n'est pas excusable par suite d'une crainte grave, il ne saurait être excusé du péché de coopération. Il est des personnes qui se chloroforment la conscience et vous disent qu'elles n'y prennent pas de mal et que chacun doit être responsable de sa seule personne. Ce qui précède suffit à disposer des arguments de cette candeur suspecte.

“Des moralistes ont suggéré chez nous que nous tentions de détruire cet usage mauvais en le remplaçant par des pratiques inoffensives. Ce serait, à leur avis, le retour à des exercices chorégraphiques où les vêtements ne seront pas une provocation et où il n'y aurait pas d'enlacement sensuel, mais où les corps resteraient respectueusement distants, les couples n'unissant leurs mouvements que par le saisissement de mains ou des avant-bras.

“Si ces séances n'avaient lieu que sous le regard des parents, à l'exclusion de compagnies mauvaises ou de personnes dont les moeurs sont suspectes, si l'on évitait les réunions trop nombreuses, à raison des rencontres clandestines dans les autres pièces de la maison, si l'on surveillait les jeunes gens comme on doit surveiller les jeunes personnes qui se fréquentent, en un mot, si l'on faisait que la danse honnête (il paraît qu'il y en a déjà eu) fût remise en honneur et fût dansée honnêtement, on la ramènerait à ce qui peut, en soi, être un divertissement honnête en non une occasion de péché. L'on voit assez tout ce que cela exigerait d'amendements aux usages actuels. Mais il semble que ce n'est pas demander l'impossible à quiconque reconnaît que l'on doit tout faire pour se soustraire au péché et aux tristesses qu'il engendre et entretient dans la vie humaine. Si l'on dit que la danse alors aura perdu ses attraits, on n'aura plus qu'à avouer que ce qui attire, c'est le péché de luxure et non la danse.

Conclusion pour les fidèles

“Tels sont les enseignements de la théologie et du sens commun. On peut être sûr qu'à les mettre de côté on fausse sa conscience. Et, si l'on arrive à trouver la paix dans ce laxisme, on s'achemine vers la plus grande tristesse qui soit : l'endurcissement du coeur. En toute chose que l'on n'oublie jamais l'avertissement du Sauveur : “Celui qui aime le danger y périra”.

Conclusion pour les confesseurs

“Les confesseurs du diocèse voudront bien, à l'avenir, traiter comme doivent l'être ceux qui s'obstineront aux danses dés-

honnêtes ou déshonnêtement exécutées, et surtout ceux qui prendront la responsabilité d'organiser ou de permettre chez eux, ou ailleurs, des danses que la morale et le simple bon goût s'accordent à déplorer comme une invasion de la plus sauvage inélégance et d'une lubricité malade et sans joie."

Mgr Georges COURCHESNE,
Evêque de St-Germain de Rimouski.

Chronique diocésaine

M. l'abbé Louis-Joseph Lafrenière, sous-diacre du diocèse de Fargo, actuellement aux études au Collège Bourget à Rigaud, a été incardiné au diocèse et sera ordonné pour Saint-Boniface à l'été.

* * *

Le Rév. Père Howard, rédemptoriste, qui a été attaché à la maison de Kildonan depuis cinq ans, vient d'être nommé supérieur de la maison des Rédemptoristes à Yorkton.

* * *

Le Rév. Père Schwitalla, S. J., Président de la Fédération des Hôpitaux Catholiques aux Etats-Unis était de passage à Saint-Boniface la semaine dernière, l'hôte de notre grand Hôpital. Le Rév. Père a pris la parole à la graduation des gardes-malades. Le Rév. Père a assisté à la fondation d'une branche de l'Association des Hôpitaux catholiques qui portera le nom de "Conférence des Hôpitaux Catholiques des Provinces des Prairies". La Rde Mère Laberge, provinciale des Soeurs Grises d'Edmonton, a été choisie comme Présidente. Soeur Marie-de-Jésus, Supérieure de la Miséricorde, et Soeur Marie-Clotilde, Supérieure de Moose Jaw, ont été choisies comme vice-présidentes. Soeur Mann, Supérieure de St-Boniface est trésorière, et Soeur St-Albert, de l'Hôpital St-Joseph, secrétaire. L'Organisation nouvelle comprendra tous les hôpitaux catholiques de l'Ouest.

* * *

Le Rév. Père Prisque Magnan, Oblat bien connu de Saint-Boniface, est décédé le 6 mai, au Juniorat de la Sainte-Famille. Les confrères religieux du défunt et ses nombreux amis s'étaient récemment unis pour lui offrir leurs vœux à l'occasion de son jubilé d'or d'oblation. Le Rév. Père Magnan avait été ordonné par Mgr Taché en 1884. Après avoir occupé un poste au lac Qu'Appelle, il revenait à Saint-Boniface où il s'occupait surtout

d'administration. Il fut le premier provincial manitobain et demeura économe provincial jusqu'à sa mort.

On a signalé son oeuvre, surtout dans le vaste champ de la bonne presse et des secours spirituels — et autres — apportés aux émigrants catholiques qui affluèrent au Manitoba alors que le Père Magnan était en charge. Qui dira le charme personnel de cet humble religieux? Son extrême délicatesse, sa politesse, la réserve de ses manières, son aspect physique, tout chez lui faisait une impression profonde qui impressionnait les plus distraits. Autour de sa tombe ce fut un concert de louanges. Chacun rappelait tel ou tel trait. Il restera comme le modèle des vertus religieuses et non seulement ses frères religieux, mais tous garderont de cet humble le plus précieux souvenir.

* * *

Le Rév. Père Cyprien Casimir, Supérieur Général des Chanoines Réguliers de l'Immaculée Conception, est arrivé à Saint-Boniface samedi, le 22 courant. Le Rév. Père visite les maisons de sa Congrégation. Il est allé, accompagné du Rév. Père Antoine Chalumeau, curé, visiter Notre-Dame de Lourdes.

* * *

Son Excellence Monseigneur l'Archevêque a reçu de l'Aumônier Général des Voyageurs de Commerce la lettre que nous publions aujourd'hui. Cette missive ne demande aucun commentaire. C'est le désir des autorités de notre diocèse que l'on se prête volontiers à la demande faite et que le 29 mai l'on parle en chaire du blasphème. L'on aura une excellente occasion en rappelant aux fidèles le respect dû à Notre-Seigneur dans son auguste Sacrement comme on le fait à la Fête-Dieu, d'insister aussi sur le respect dû au nom de Dieu.

Association Catholique des Voyageurs de Commerce

Montréal, le 11 avril 1932.

A Leurs Excellences

Archevêques et Evêques.

Excellence,

Notre Association a résolu de reprendre cette année sa "Semaine contre le blasphème". Elle désire même lui donner, en la consacrant au Sacré-Coeur, plus d'intensité et d'étendue qu'elle ne l'a fait l'année dernière.

Comme l'A. C. V. n'est dans cette oeuvre d'apostolat qu'une humble auxiliaire du clergé, elle désire obtenir de nos Archevêques et Evêques, d'abord leur bénédiction, puis un mot de direction aux curés de toutes les paroisses de leur diocèse.

A la demande de leur Ordinaire, le dimanche, "29 mai", jour de l'ouverture de notre Semaine, les curés ou leurs vicaires rappelleraient à leurs paroissiens le but de notre campagne, prêcheraient une fois de plus contre la criminelle habitude de blasphémer, et formeraient ainsi, avec le travail des laïques, pendant huit jours, un mouvement d'ensemble, puissant, venu de toutes parts, contre le démon du blasphème.

Nous prions Votre Excellence d'agréer ce concours modeste de nos Voyageurs, de le faire agréer par ses prêtres, et de bénir notre Association.

De votre humble serviteur et fils soumis en J.-C.

Louis LALANDE, S. J.
Aumônier général.

Lévis LORENCE
Chef du Secrétariat.

Calendrier du mois

Tableau des Quarante-Heures :

4ème semaine de mai :	Paroisse de Ste-Agathe. Paroisse de St-Pierre. Paroisse de Notre-Dame de Lourdes.
Fête-Dieu :	Paroisse de St-Léon.
1ère semaine de juin :	Paroisse de Norman. Paroisse de Lorette. Paroisse du Lac du Bonnet.
2ème semaine de juin :	Ecole industrielle de McIntosh.
3ème semaine de juin :	Paroisse de Fannystelle. Paroisse de St-Antoine d'Aubigny.
4ème semaine de juin :	Paroisse de Letellier. Paroisse de St-Claude.
Fête du Sacré-Coeur :	Paroisse de St-Adolphe.

* * *

Le dernier dimanche de mai, dans le diocèse de Saint-Boniface, on fera la collecte pour "The Catholic Church Extension Society" du Canada.

* * *

Durant le mois de juin l'on fera, dans toutes les églises du diocèse, les exercices pieux ordinaires en l'honneur du Sacré-Coeur de Jésus.

Nouvelles religieuses

Le XXXIème Congrès Eucharistique aura lieu à Dublin du 22 au 26 juin de cette année. Les Congrès Eucharistiques ont pris une importance mondiale que leurs humbles fondateurs

n'avaient probablement pas prévue. L'univers catholique entier profite de ces assises solennelles pour rendre à Notre-Seigneur, voilé dans l'Eucharistie, l'hommage de sa foi et de son amour. Il s'agit d'un événement mondial puisque des évêques, prêtres, religieux et fidèles de l'univers seront présents, ayant apporté à Dublin les vœux et les prières de leurs compatriotes. Tous les prêtres et les fidèles s'uniront à cette occasion aux heureux pèlerins qui visiteront l'Île des saints en ces jours de bénédiction pour l'Irlande et l'univers entier.

Histoire de l'Ouest

LES ARCHIVES DE L'ARCHEVECHE

Lettres de Mgr Provencher

(Suite)

Rivière Rouge, 1er septembre 1819.

A M. Amable Dionne, Ecuyer.

Monsieur et bon ami,

J'ai reçu le 15 juin votre lettre de la veille de Noël. Elle était un peu ancienne, malgré cela elle n'a pas laissé que de me mettre le sang en circulation. C'était la première que je recevais de vous et de Kamouraska à la Rivière Rouge. Je ne doute nullement que mes lettres n'aient produit quelque effet dans les coeurs de mes anciens paroissiens de Kamouraska, les dernières marques qu'ils m'ont données de leur attachement étaient trop vives et trop sincères pour s'être effacées si tôt. Je ne les ai pas oubliés. Je voyage souvent en esprit de la Rivière Rouge à Kamouraska, mais la présence corporelle plairait d'avantage. Il faut encore attendre à peu près un an et je serai proche de Montréal. Je ne verrai pas sans plaisir approcher le moment qui me procurera le plaisir de revoir mes anciens amis, mais alors ma mémoire commencera à s'effacer de l'esprit de ceux qui paraissaient encore, à l'arrivée de mes premières lettres, être affectés de mon départ d'au milieu d'eux. Quoiqu'il en soit, je reverrai très certainement avec attendrissement une paroisse où je me plaisais et où je sais que j'étais estimé. Mais tout cela est déjà passé de loin. Ainsi va le monde et tout ce qu'il renferme. Assurez de mon souvenir et de mon attachement tous les braves qui s'intéressent de mon sort. Je les reverrai avec l'aide de Dieu l'été prochain.

D'après ce que vous me dites, les cabaleurs à Kamouraska ont été attrapés en changeant de curé. Ils me trouvaient trop fier en vivant dans la grotte où j'étais, ils doivent trouver plus

à dire en voyant les fricots, réparations, etc., de leur curé actuel. Il a su mettre de son côté par quelques verres de vin, compliments, ceux qui étaient à la tête de la caballe et il est à peu près tranquille. Les autres gronderont sourdement sans faire grand bruit. Il me semble qu'il a non seulement attiré à sa table mais encore à celle de Dieu quelques-uns de la même maison. Dieu soit loué. C'est ainsi que les uns sont tout miel pour attirer, les autres tout fiel pour repousser. Je trouverai bien du changement dans la décoration du presbytère. Si j'allais le voler à votre curé, il ne serait pas des plus fiers. Vous ne seriez pas fâché, avec quelques autres, mais d'autres jetteraient les hauts cris, mais que les uns et les autres vivent sans apprendre (mot effacé). Dieu qui règle tout saura bien mettre chacun à sa place.

Je suis charmé du bon parti que vous avez tiré de mes effets. Assurément je n'aurais pas eu autant de talent. Vous avez payé mes dettes qui n'étaient pas petites et vous avez eu même la bonté de vous payer le dernier, à ce que je vois. Vous avez agi en vrai ami. Il est plus facile d'en donner des preuves par des paroles que par des effets semblables. Recevez encore une fois mes remerciements pour tous les services que vous m'avez rendus, en attendant que je vous les fasse en personne. Que de choses nous nous dirons alors. Il faudra repasser ces deux dernières années en revue et à Kamouraska il se passe assez de choses pour entretenir longtemps. Je suis charmé des mariages honorables qu'ont contractés les demoiselles Casgrain. Ne m'oubliez pas auprès de cette bonne famille.

J'ai été affligé avec vous des ravages que la mort a faites dans votre petite famille depuis mon départ. Il faut bien en bénir la Providence qui n'est pas moins digne de nos hommages lorsqu'elle nous frappe que lorsqu'elle nous comble de ses plus abondantes bénédictions. Nous aimons mieux ces dernières mais cela vient de ce nous ne voyons pas d'avance le but que Dieu se propose.

Je ne suis pas étonné de ce que vous me dites qu'au milieu des fricots de M. Varin, M. Morin n'en est pas de meilleure humeur. Il se plaignait d'avoir trop d'ouvrage de mon temps.

Je crois Monseigneur de Québec parti pour Londres et Rome. Je ne sais si Mgr de Sardes, sur qui vont tomber les affaires pendant son absence, quittera la Rivière Ouelle, pour résider à Québec, siège des affaires. Il ne le fera pas sans peine.

Il faut vous dire quelque chose sur notre situation en ce pays. Elle n'est pas des plus heureuses. L'année dernière les sauterelles avaient détruit une partie de la récolte qui était très belle, mais elles ne se sont pas bornées là. Elles ont déposé dans la terre des millions d'oeufs qui ont éclos ce printemps et

produit des sauterelles qui sont restées presque tout l'été et n'ont laissé rien pousser de sorte que nous sommes sans récolte. Le pis est qu'il n'y aura plus de semence pour l'an prochain. On fait des efforts pour en avoir de loin, mais ce sera peu de chose pour tant de monde. Nous ne comptons que sur la vache pour vivre, heureux si elle ne s'éloigne pas trop de nous.

La lettre de M. Taché m'est parvenue en même temps que la vôtre. Il me fait des questions auxquelles je ne répondrai peut-être pas trop juste. Je vais lui écrire. En cas que ma lettre ne se rende pas avec la vôtre, assurez toute la famille de mon respect et bon souvenir.

Il paraît que depuis mon départ la récolte a été meilleure que de mon temps. La Providence n'avait pas pris à tâche de toujours affliger le même endroit. J'espère que l'on mange du meilleur pain.

Chargez-vous de vous acquitter pour moi de mes compliments, saluts et amitiés auprès de Madame Dionne, le docteur Horsman, la famille Gauvreau. Madame Gauvreau a un frère ici qui est tonnelier pour le Nord-Ouest, Madame Perreault, la famille Chamberland, vos frères et autres en grand nombre que je ne puis nommer ici, surtout votre brave curé et son vicaire.

La rougeole a couru dans le pays et a rendu tout le monde malade et fait mourir bien des enfants. On vient de me dire que la picote commençait à se répandre dans le haut de ce département. Je pense que si elle prend une fois parmi les Sauvages, il n'en restera guère. On a rapporté que sur 70 Assiniboines qui avaient été sur le Missouri, chez les Mendales où ils ont contracté cette maladie, 7 seulement étaient revenus. Tous les autres sont morts.

Ma santé n'est pas aussi robuste qu'elle était à mon départ. Je ne suis pas cependant malade. Je serai bientôt aussi maigre que vous, les hommes ne forceront pas autant à m'embarquer et débarquer l'été prochain qu'ils forçaient l'an passé lorsque je suis monté. J'aurais besoin du bon air de Kamouraska pour reprendre de l'embonpoint. Ecrivez-moi le printemps prochain. Je ne descendrai qu'après l'arrivée de mon successeur qui, j'espère, arrivera ici en juillet. Ainsi vos lettres se rendront avant mon départ. Adressez à Montréal à MM. Garden-Maitland, qui sont les agents pour la Cie de la Baie d'Hudson.

Que toutes les bonnes âmes de Kamouraska prient pour moi et ma mission, je ne les oublie pas.

Croyez-moi, etc.

PROVENCHER, ptre, V. G.

* * *

Rivière Rouge, 16 juillet 1834.

A Monsieur Caseau,
Secrétaire de Mgr l'Evêque de Québec,
à Québec.

Monsieur,

Enfin voilà donc votre tour arrivé. Votre lettre est la dernière que j'écris par cet envoi. Je vous ai gardé pour la bonne bouche. J'espérais qu'après avoir balbutié avec tant d'autres, j'allais parler comme un orateur, petit babillard, mais je vois que j'ai fait tant de dépenses d'esprit que j'aurai peine à accomplir mon but. Je vois que ce ne sera pas beau cette année, puis j'ai tant peur de vous exposer à la tentation d'orgueil en vous disant des choses flatteuses, néanmoins comme vous me dites que vous êtes disposé à combattre comme un tonnerre, je vais vous dire que vous êtes toujours aimable, complaisant et écrivain de premier ordre. Commencez-vous à enfler? Faites une petite grimace à Monsieur le démon en signe de désapprobation. Notre troisième bulletin a été reçu comme de coutume avec le respect et révérence dus à tant de belles choses qu'il contient. Je vous ai trouvé comme un agneau point médisant. Vous vous refaites bien. Continuez et vous allez devenir saint comme une rave. J'attends encore l'an prochain, si vous êtes encore là, un dodu bulletin qui sera le quatrième et le dernier peut-être, écrit à si bonne source. Restez à votre poste jusqu'à ce qu'on vous en chasse comme un gueux. Pensez que vous êtes important à Québec. Vous vous regourmez. Tout va s'en aller sens dessus dessous dans le diocèse, si vous vous éloignez d'un pas de votre petite maison. De ce coup je crois que vous aurez de la peine à respirer, tant le sang roule avec vitesse. Vous allez montrer toutes ces belles choses au Père de l'Hôpital Général pour en même temps respirer le grand air car vous en avez besoin, puis vous allez lui dire: "Voyez donc ces belles vérités que Monseigneur me dit". Croyez-vous qu'il me croit important. Non je ne quitterai pas un poste qui vaut de si beaux compliments, qui contribue si merveilleusement à la gloire de Dieu. Puisqu'on me le dit de si loin, que doivent penser ceux qui sont proche? Allons ma tête est remontée. Je m'en vais en paix.

Je ne vous dis rien de mon nombreux clergé. Je pense que tous ses membres se font un honneur et un devoir de vous faire leur cour par un mot de lettre.

Il n'y a rien ici de digne de vous être annoncé. Je ne vous annonce rien. Mes saluts au brave curé de Québec. Vous aurez soin de prier pour moi puis de me souhaiter la vie éternelle d'avance, moi je vous souhaite la vie temporelle encore longtemps, afin que vous ayiez encore le temps de faire bien des belles choses pour la gloire de Dieu, pour la vôtre, etc.

N'allez pas montrer toutes mes belles productions à tout venant parce qu'on dira que je ne suis pas plus grave que vous, puis ce n'est pas beau à dire d'un évêque comme moi. Ainsi soyez sage et prudent. Je sais que votre tête est farcie de ces belles qualités. Il faut que je finisse cette page-ci sans cela je serais trop diffus, ainsi portez-vous bien jusqu'à l'année qui vient et pensez que je suis avec toute l'estime et la considération que vous pouvez imaginer, Monsieur,

Votre très humble et obéissant,

† J. N., Ev. de Juliopolis.

* * *

Séminaire de Québec, 11 nov. 1835.

Amable Dionne, Ecuyer,
Kamouraska.

Monsieur,

C'est bien dommage que les chemins soient si mauvais car, selon ma coutume, je me serais rendu à Kamouraska. Je me suis même mis un peu en route mais je n'ai pas osé passer la Pointe Lévis. Ayant fait un tour dans la paroisse pour voir le père d'un de mes prêtres, j'ai été effrayé des chemins et m'en suis revenu. Je veux au moins vous donner signe de vie en attendant toujours le plaisir très sensible de vous voir. Je ne sais quand une occasion heureuse me procurera cette satisfaction. Il est probable que ce ne sera qu'à mon retour d'Europe, car mon départ se prépare tout doucement. Je passerai par New-York. On dit que Mgr Lebourdais est disposé à faire tous les frais du voyage pour lui et pour moi; vous savez qu'il le peut sans se gêner. Je ne sais ce qu'il en sera. J'attends en ce moment l'arrivée de lord Selkirk que je voudrais voir avant mon départ. Vous savez que c'est son père qui a établi notre colonie de la Rivière Rouge.

J'ai reçu le 4 août dernier votre lettre de ce printemps. Elle avait manqué les canots du mois d'avril ainsi que toutes celles de Québec. Je suis parti trois jours après le 17 août. J'ai laissé notre pays assez bien. Il y avait eu une récolte abondante l'an passé et celle de cette année paraissait vouloir l'égaliser, surtout si le temps a été beau après mon départ. La pluie nous a accompagnés presque continuellement le long de la route. Mon église avance tous les ans un peu. Il y a deux tiers de la maçonnerie à monter, cinq ou six pieds, puis les deux pignons et les tours. Je pense que le comble se mettra dessus l'été prochain et que je pourrai chanter le Te Deum dedans à mon retour en 1837. Elle servirait à présent si j'avais été plus secondé ou si j'avais voulu ne penser qu'à cet ouvrage. J'ai cru qu'il valait

mieux aller plus doucement et ne pas mettre de côté d'autre bien, comme école, etc.

Dites donc au Père Mignault que je suis content de son souvenir et encore plus de tous ses chapelets. Je l'aurais vu avec plaisir. C'est un vrai patriarche. Je salue avec plaisir Madame Dionne, toute la famille, M. le Curé, Madame Taché, le docteur Horsman, etc. Je vous souhaite un bon hiver, car si je ne me trompe c'est dans cette saison que le rhumatisme vous tourmente le plus.

L'Évangile veut s'étendre. On me demande des prêtres sur l'Océan Pacifique, dans les environs de la rivière Colombia. Je pense qu'il en partira ce printemps pour cet autre côté de notre hémisphère. Il y a là un petit établissement canadien (anciens voyageurs) et des Sauvages tant qu'on en veut. Il y a déjà des ministres. C'est du diocèse de Québec qui comprenait dans l'origine toute l'Amérique du Nord. Il faudra de l'aide pour les faire partir; je vais tâcher d'en trouver au delà des mers. Comme c'est un pays charmant, d'après tout ce que j'en entends dire, j'espère que les missionnaires y seront bien vite en état de vivre sans grande misère.

Que Dieu vous conserve la vie et la santé et me donne par là la satisfaction de vous revoir. En attendant, je vous prie de me croire, avec toute la sincérité possible,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur,

† J. N., Ev. de Juliopolis.

* * *

Rivière Rouge, 20 juin 1838.

Monsieur,

J'ai reçu le cinq juin l'honneur de votre lettre du 17 avril dernier. C'est toujours un sensible plaisir pour moi d'apprendre des nouvelles de Kamouraska, il y en a comme partout ailleurs, de consolantes et d'affligeantes; je vous tiens compte du tout parce que je sais que le tout est écrit pour me faire plaisir, que Dieu fasse miséricorde aux morts et bénisse et conserve les vivants.

Vous voilà devenu Conseiller, je m'en réjouis parce que vous pourrez rendre service à votre pays, il lui faut des services de bien des espèces dans le pauvre état où il est; les honneurs et les richesses vous poursuivent. Ces deux grands objets des désirs des mortels sont tous deux dangereux, mais tout dépend de l'usage qu'on en fait; je les crois moins dangereux pour vous que pour bien d'autres, parce que vous savez les allier avec de bons principes et la religion. Inspirez-la bien cette religion à ceux qui doivent hériter de vous.

Je salue Mme Dionne et Mme Taché ainsi que votre famille et la sienne, à la maison et ailleurs, car vous en avez en plusieurs places. Que Dieu fasse prospérer le premier-né du mariage que j'ai béni le 12 juillet 1836. (G. D.) Je salue le père et la mère de tout coeur. Mon église avance lentement, je manque de menuisiers; j'espère dire la messe dedans cet automne, mais il restera alors beaucoup de choses à faire.

La récolte de l'année dernière a été mauvaise. Le grain n'avait levé que très tard faute de pluie, le bled a gelé en grande partie. Des pluies abondantes et continuelles ont empêché de le récolter en bon état, de sorte que ce grain a souffert considérablement sur le champ et a ensuite chauffé en tasserie; ce printemps il n'y en avait presque pas de bon, pour semer, et en effet une grande partie de celui qui a été semé n'a pas levé, de plus dans ce moment on se plaint que les vers mangent le grain, ainsi nous avons une petite récolte à attendre quoique la saison soit assez propice.

M. le Grand Vicaire Blanchet est arrivé par le premier canot et ne doit partir que ces jours-ci de la Rivière Rouge avec M. Demers qui était monté l'an passé. M. Mayrand reste ici. Nous devons tous demander que Dieu bénisse les travaux de ces deux braves prêtres qui s'en vont planter la foi au bout du monde. Ils ne sont pas encore ici à la moitié de leur route. Ils sont pleins de zèle et d'ardeur.

J'ai envoyé, cette année, M. Belcourt au lac La Pluie pour sonder les dispositions des sauvages de ces parages, il y a encore peu à dire sur ce que l'on peut espérer pour la suite. D'après les apparences il faudra que Dieu s'en mêle pour plusieurs raisons.

J'ai l'honneur d'être avec haute considération, Monsieur, votre très humble et très ob. servit.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

P. S. — Assurez M. Varin de mon respect et meilleur souvenir.

Cette lettre part demain par l'occasion du Docteur McLaughlin qui est arrivé ici ce matin de Vancouver, au delà des montagnes de roches, en route pour l'Angleterre. Il s'est toujours beaucoup intéressé pour l'introduction de missionnaires dans cette belle contrée; il a vu, il y a un moment les deux prêtres qui partent pour s'y rendre. Il paraît que ce pays a beaucoup d'avantages sur notre Rivière Rouge. J'espère que nos missionnaires y seront mieux que nous avant qu'il soit longtemps.

† J. N.

27 juin.

* * *

Rivière Rouge, 20 juin 1840.

Monsieur A. Dionne, etc.

Monsieur,

Je n'ai reçu, cette année, que le 2 juin l'honneur de votre lettre du 15 avril 1839. Elle renferme les détails de la mort de Madame Desbarats et celle de M. Achille Taché, que j'avais apprise avec assez de détails l'année dernière. C'est votre lettre qui m'a appris la mort de Madame Desbarats. J'espère qu'elle a quitté cette vie pour une meilleure. Cette espérance est propre à tarir les sources de larmes que la mort de ses proches fait naturellement couler. Ainsi je vous trouve heureux au milieu de votre malheur, tandis que je vois Madame Taché plongée dans un abîme de chagrin et d'amertume sans avoir les mêmes moyens de consolation. Espérons que Dieu aura fait passer dans le cœur de son fils une vraie contrition entre les deux coups dont le dernier seulement était mortel. Ce terrible accident m'a profondément affligé, car je m'intéresse beaucoup à tout ce qui regarde Madame Taché et sa famille. Je vous prie d'offrir à cette dame respectable mes saluts et meilleurs souvenirs et de lui dire que je prends ma part de son affliction, lui souhaitant le courage de supporter son malheur chrétiennement, demandant que Dieu lui fasse oublier son chagrin par la consolation que lui donneront ses autres enfants.

La récolte de 1838 a été mauvaise. On n'avait point récolté de blé, mais de l'orge qui a fourni le pain de 1839. La récolte de 1839 a été abondante en toutes sortes de grains, peu de patates. L'apparence de celle de 1840 donne de grandes espérances.

J'ai dit la messe dans mon église le 27 octobre 1839. Elle n'est pas finie, il s'en faut de beaucoup. L'incendie que j'ai éprouvé le 26 mars 1839 m'a mis encore plus en retard. Je n'ai pas même encore pu refaire tout ce qui avait été brûlé. Avec le temps mon église se finira. Je vais refaire cette année la chapelle de la Prairie du Cheval Blanc qui menace ruine. Je bâtis ici une sacristie et sous le même toit un logement pour moi, car je suis à peu près sans logement depuis l'incendie. J'ai été obligé de donner la moitié de ma maison pour la fabrique d'étoffe qui réussit très bien. On a fait plus de 600 verges d'étoffe ou toile depuis deux ans. La moitié au moins a été fabriquée par les filles du pays. C'est la meilleure chose que la Compagnie ait faite pour le bien des habitants du pays.

Ma santé s'est toujours soutenue.

Je vous souhaite ainsi qu'à Madame Dionne bonne santé, de la consolation dans votre nombreuse famille. Je remercie M. le Curé de son bon souvenir et lui offre mes saluts respectueux.

Veuillez me croire, etc.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

St-Boniface de la Rivière Rouge,
20 juin 1845.

Monsieur,

J'ai reçu le 6 de juin votre gracieuse lettre du 4 avril, je vous suis bien reconnaissant de l'intérêt que vous prenez à ma santé, à celle des prêtres et des bonnes Soeurs que le zèle de l'instruction de la jeunesse a transportés au bout du monde. J'ai la consolation de vous dire que nous nous portons tous bien. La Soeur Lagrave boite et boitera. Mr Mayrand ne peut plus jeûner et par conséquent chanter la Messe du dimanche, il a demandé et obtenu son retour en Canada; il va probablement descendre par les canots qui nous amènent des prêtres. MM. Thibault et Bourassa sont au fort des Prairies où ils font du bien parmi les Métis et Sauvages nombreux de ces contrées. Mr Thibault est parti de son poste, le lendemain de Pâques, pour aller évangéliser vers le Nord jusqu'au portage de la Loche, il doit être six ou sept mois. Mr Belcourt est parti pour ses missions ordinaires du lac La Pluie et Mr Laflèche a remplacé Mr Darveau dans le lac Manitoba.

Les Soeurs ont ouvert deux écoles en juillet 44. Elles ont eu constamment 80 enfants à instruire ici outre une centaine que la Soeur Lagrave allait catéchiser deux fois par semaine en hiver. Elles ont une postulante, fille de Mr Connelly, ancien bourgeois, établi à Montréal; trois autres filles demandent à être admises outre une ou deux qui viennent dans les canots, elles ont été logées dans ma vieille maison de pierre jusque vers le printemps qu'elles sont venues dans la maison que j'occupe où elles sont à l'étroit, il faut défaire l'autre pour la pierre qui fera le solage de la neuve, le plan d'une maison en bois à deux étages de 100 sur 36 pieds. L'entreprise du bois est donnée, depuis novembre dernier, mais l'entrepreneur n'a pas rempli son marché, ce qui va me jeter à une autre année au moins pour s'y loger. On bâtit lentement par ici, faute d'ouvriers et bien d'autres choses.

Grand merci de vos £25, ils seront employés pour bâtir, et par là vous contribuerez à l'instruction de la jeunesse du pays.

Je me réjouis bien sincèrement de ce que vous me dites de votre famille et surtout des espérances que donnent vos deux fils. Je souhaite que Dieu les préserve des dangers que coure la jeunesse, à certain âge, qu'ils se rendent capables de remplir avec honneur, les places que la Providence leur destine.

Je suis fâché des accidents que Mr Bte Taché a éprouvés dans sa santé; il paraît que Dieu l'a déjà mené plusieurs fois aux portes de la mort; il ne pourra pas se plaindre de n'avoir pas été averti, si pareil accident l'enlève subitement de ce

monde. Le brave homme ne devrait pas résister plus longtemps, pour son propre salut et la consolation de ses parents et amis.

La récolte de l'année dernière était plus belle que jamais, mais elle n'a pas toute mûrie. La gelée en a gâté un peu, le grain qui paraît assez beau ne fait pas de beau pain, heureusement que j'en avais du vieux. Les "Quertours" de chasse de l'année dernière n'ont rien donné, de sorte que nos gens sont pauvres. La plupart de ces chasseurs ne sèment point et se trouvent avec rien à manger quand leurs charrettes viennent vides. Ils sont encore partis pour le 1er tour. Les grains ont la plus belle apparence en ce moment, et sont beaucoup plus avancés que l'année dernière à pareille date; l'hiver n'a pas été froid.

Mes saluts à Madame Dionne et votre famille, MM. Taché, Mr le Curé et le Docteur Horsman, qui pense toujours à moi. Pour réjouir votre curé, dites-lui que j'ai établi la tempérance pendant l'hiver, j'en ai à peu près 400 qui ont tenu ferme depuis ce temps. J'ai enrôlé la plupart des ivrognes; il faudrait que tout le monde en fût par ici, tout le monde fait de la bière et un bon nombre du whisky. Il n'y a plus rien à espérer des sauvages qui donnent pour toute réponse aux missionnaires: "J'aime trop à boire". Heureusement que presque aucun de nos catholiques ne distille. Je vous souhaite meilleure santé et me souseris, Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

† J. N., Ev. de Juliopolis.

A Amable Dionne, Ecuyer.

(A suivre)

Nécrologie

— Mgr Joseph Leterne, P.D., Vicaire Général du diocèse de Victoria, d'origine belge et missionnaire en Colombie depuis 1887.

— Rév. Frère Mathurin Hays, O. M. I., décédé à Edmonton.

— Rév. Père J. P. Magnan, décédé à Saint-Boniface.

— Madame Joubert, mère de l'abbé Joubert et grand'mère de M. l'abbé J. M. Gagné, curé de Woodridge, décédée à St-Pierre-Joly s.



PENSEE

Oh! quand on réfléchit que c'est beau! mais que c'est beau cela! Réaliser le plan de Dieu! Ne pas gâcher le travail, ne pas le rendre inachevé!... Présenter au tribunal du Souverain Judge sa vie telle que Dieu l'a conçue!

LISTE DES MEMBRES DU CLERGE
du diocèse de Saint-Boniface
année 1932

Son Excellence Mgr Arthur Béliveau
né le 2 mars 1870, ordonné le 24 septembre 1893,
sacré le 25 juillet 1913,
élu archevêque de Saint-Boniface le 9 décembre 1915
décoré du Pallium le 7 juin 1916

Mgr W. L. Jubinville, P.D., V.G.,
né le 22 mars 1872, ordonné le 15 novembre 1894

Clergé séculier

NOM	Naissance		Ordination	
1. M. Martin, Arcade-Moïse	24 fév.	1853	29 juin	1882
2. M. Gandos, Charles-Gaston	21 fév.	1858	28 août	1885
3. M. Rocan, Elie-B.	14 mars	1868	20 juil.	1890
4. M. Giroux, R.-Alexandre	29 mars	1866	20 déc.	1890
5. M. Straub, Antoine	21 août	1864	23 mai	1891
6. M. Macaire, Isidore	4 août	1866	29 juin	1895
7. M. St-Amant, Clovis	24 fév.	1870	22 sept.	1895
8. M. Heynen, Hubert	18 juil.	1872	21 juin	1896
9. M. Radaz, Joseph	3 nov.	1872	29 sept.	1898
10. M. Picod, Joseph	5 juil.	1875	27 mai	1899
11. M. Desrosiers, Mathias	24 fév.	1876	29 juin	1899
12. M. Lizotte, J.-Oscar	27 oct.	1876	15 juin	1902
13. M. Bélanger, Ls de Gonzague	12 avril	1879	27 sept.	1903
14. M. Mireault, Mastaï	28 oct.	1877	20 déc.	1903
15. M. Comte, Jean-Marie	31 août	1878	8 avril	1905
16. M. Sabourin, J.-Adonias, D. Th. ..	6 mars	1880	9 juil.	1905
17. M. Deslandes, Napoléon	14 mars	1878	25 juil.	1906
18. M. Halde, Evariste	4 janv.	1879	5 août	1906
19. M. Bernard, Henri	1 juin	1872	25 mars	1908
20. M. Claveloux, Désiré	28 nov.	1878	23 août	1908
21. M. Beaudry, Albert	4 déc.	1875	4 nov.	1908
22. M. Nivon, Simon	3 sept.	1881	4 nov.	1908
23. M. Chamberland, E.-A.	11 sept.	1882	25 avril	1909
24. M. Gagnon, Joseph-Pierre	19 juin	1883	25 juil.	1909
25. M. Lamy, Denys	11 déc.	1877	24 déc.	1909
26. M. Messier, Louis	22 fév.	1884	25 juil.	1909
27. M. Paillé, Clovis	19 avril	1883	14 août	1910
28. M. Rivard, Léon	19 juil.	1884	14 fév.	1911
29. M. Primeau, Léonide	12 mai	1888	7 juil.	1912
30. M. Diderichs, Boniface	4 juil.	1887	24 mars	1912
31. M. Moreau, Albert	12 fév.	1891	4 oct.	1914
32. M. Brodeur, Rosario	30 oct.	1889	19 juin	1916

NOM	Naissance	Ordination
33. M. Laurin, Alphonse	22 avril 1888	2 juil. 1916
34. M. Messier, Horace	25 oct. 1888	25 juil. 1916
35. M. Bouvet, Oscar	16 juin 1889	24 déc. 1916
36. M. Caron, Sylvio	14 janv. 1890	30 sept. 1917
37. M. Senez, Lucien	5 nov. 1892	12 mai 1918
38. M. Fortin, Alphonse	3 avril 1882	20 juil. 1919
39. M. Bellavance, Joseph	12 nov. 1895	6 juin 1920
40. M. Brunet, Albert	4 oct. 1895	29 juin 1920
41. M. Moquin, Ovila	35 mai 1893	26 juin 1921
42. M. d'Eschambault, Antoine D. Th., D. J. C.	15 oct. 1896	10 juil. 1921
43. M. McDougall, Donat	8 mars 1896	14 août 1921
44. M. Pieton Pierre	30 juil. 1896	21 août 1921
45. M. Poitras, Gabriel	20 mars 1897	26 mars 1922
46. M. Lavoie, Edmond	25 mai 1895	2 juil. 1922
47. M. Lapointe, Hyacinthe	24 oct. 1896	25 juil. 1922
48. M. Forest, Ulysse	11 avril 1898	3 juin 1923
49. M. Boulet, Alexandre	22 avril 1895	11 juin 1924
50. M. Dufort, Alphonse	14 mars 1894	18 mai 1925
51. M. Mazué, Honoré	25 juil. 1889	6 juin 1925
52. M. Couture, Adélarde	1 juin 1900	4 juil. 1926
53. M. Décosse, Aimé, D. Th.	21 juin 1903	4 juil. 1926
54. M. Moreau, Armand	26 juin 1898	11 juin 1927
55. M. Gagné, Jean-Marie	24 janv. 1903	1 juil. 1928
56. M. Couture, Gustave	30 mai 1905	16 juin 1929
57. M. Lévêque, Emilien, D. Th.	26 fév. 1905	7 juil. 1929
58. M. Laliberté, Léo	17 mars 1905	14 juin 1930
59. M. Bélanger, Rodolphe	7 oct. 1903	29 juin 1930

Congrégation des Oblats de Marie Immaculée

Dans le diocèse depuis 1845

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Magnan, Josaphat, Provincial	25 fév. 1882	26 juil. 1907
2. R. P. Comeau, Ambroise	12 oct. 1860	12 mars 1893
3. R. P. Bellemare, Gédéon	13 mai 1868	23 déc. 1893
4. R. P. Bousquet, Paul	27 juil. 1868	8 juin 1895
5. R. P. Geelen, Philippe	5 sept. 1863	11 juil. 1897
6. R. P. Brassard, Hector	12 sept. 1870	3 juin 1898
7. R. P. Kalmes, Mathias	11 janv. 1875	7 juil. 1901
8. R. P. Normandin, Alcide	13 mai 1879	19 juin 1904
9. R. P. Labonté, Arthur	19 oct. 1883	29 avril 1906
10. R. P. Perrault, Camille	25 avril 1881	6 juin 1906
11. R. P. Dallaire, Arthur	4 mars 1881	25 mai 1907
12. R. P. de Grandpré, Joseph	26 mars 1883	5 juin 1909
13. R. P. Gauthier, Célien	12 fév. 1883	6 fév. 1910
14. R. P. Baillargeon, Eugène	28 déc. 1878	5 déc. 1911
15. R. P. Gauthier, Léandre	9 nov. 1901	21 mai 1925
16. R. P. Jubinville, Denis	14 mai 1901	6 juin 1925
17. R. P. Desautels, Isaïe	19 mars 1903	20 mars 1927
18. R. P. Mondor, Charles	27 sept. 1895	2 juin 1928
19. R. P. Veilleux, Armand	28 août 1904	27 sept. 1931

Compagnie de Jésus (Jésuites)

Dans le diocèse depuis 1885

Collège de Saint-Boniface, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Faure, Ferdinand, Recteur.	7 mai 1887	24 août 1922
2. R. P. Bourque, Henri	17 mai 1868	20 juil. 1902
3. R. P. Bernier, Alfred	18 janv. 1882	4 juil. 1915
4. R. P. Chicoine, Adélard	6 déc. 1885	29 juin 1922
5. R. P. Gagnon, Paul	18 nov. 1888	14 oct. 1923
6. R. P. Schelpe, Henri	9 sept. 1892	15 août 1925
7. R. P. Beaupré, Marcien	29 mai 1891	16 août 1925
8. R. P. Hacault, Gaston	25 janv. 1895	15 août 1926
9. R. P. Gauthier, Paul	6 fév. 1895	15 août 1926
10. R. P. Porcheron, Lucien	14 janv. 1896	14 août 1927

Chanoines réguliers de l'Immaculée-Conception

Dans le diocèse depuis 1891

Notre-Dame de Lourdes, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Chalumeau, Antoine Supérieur	11 avril 1872	27 juin 1897
2. R. P. Beaugregard, Rodrigue	3 avril 1886	28 oct. 1915
3. R. P. Champagne, Antonio	20 janv. 1892	29 mai 1915

Ordre des Cisterciens réformés (Trappistes)

Dans le diocèse depuis 1892

Monastère de Notre-Dame des Prairies, Saint-Norbert, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Dominique Prieur titulaire	22 nov. 1890	20 sept. 1917
2. R. P. Louis	9 déc. 1854	31 mai 1896
3. R. P. Victor	17 mai 1874	19 déc. 1896
4. R. P. Joseph	10 juil. 1863	20 mars 1898
5. R. P. Basile	2 mars 1883	22 avril 1906
6. R. P. François	9 avril 1883	9 avril 1907
7. R. P. Ephrem	20 avril 1884	16 mai 1912
8. R. P. Gabriel	30 oct. 1890	8 sept. 1917
9. R. P. Anselme	1 août 1892	13 nov. 1921
10. R. P. Cyrille	27 août 1894	17 déc. 1926
11. R. P. Norbert (Oblat de Choeur).	11 août 1883	29 juin 1909

Congrégation du Très Saint Rédempteur (Rédemptoristes)

Dans le diocèse depuis 1898

East Kildonan, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. F. O'Hara, Charles	27 avril 1886	26 juin 1913
2. R. F. McCann, Andrew	20 déc. 1892	17 mai 1918
3. R. F. Howard, Edward	15 mars 1895	18 juin 1922
4. R. F. McIsaac, Michael	26 déc. 1901	24 juin 1928

Ste-Anne des Chênes, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Mercier, Rodolphe	20 mars 1889	18 sept. 1915
2. R. P. Vézina, Donat	17 sept. 1889	23 sept. 1916
3. R. P. Laplante, Léon	13 déc. 1892	18 mai 1918
4. R. P. Bellerose, Donat	18 août 1894	22 janv. 1922

Institut des Clercs de Saint-Viateur

Dans le diocèse depuis 1904

Maison Saint-Joseph, Otterburne, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Lesage, C.-H.	4 nov. 1896	24 juin 1923
2. R. P. Valois, R.	13 août 1898	7 mars 1925
3. R. P. Lefebvre, L.-Ph.	22 août 1899	7 mars 1925

Congrégation des Missionnaires de la Salette

Dans le diocèse depuis 1924

Beauséjour, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Sajek, Ladislav	4 sept. 1889	7 août 1921
2. R. P. Zimmermann, P.-Johann ..	3 janv. 1890	26 juin 1917
3. R. P. Majka, Stanislas	9 oct. 1903	14 juin 1930

Ordre des Frères-Mineurs Capucins (O. M. Cap.)

Dans le diocèse depuis 1928

Paroisse du Sacré-Coeur, Saint-Boniface, Man.

NOM	Naissance	Ordination
1. R. P. Chrysostome, D. Th., Supérieur	17 mars 1874	18 déc. 1897
2. R. P. Pierre	7 janv. 1887	1 juin 1912
3. R. P. Gêrulph	19 juin 1903	25 mai 1929



POUR SA MERE DEFUNTE

Saint Augustin ne cessait de recommander sa mère à Dieu, et il réclamait encore des suffrages en sa faveur vingt ans après sa mort. Ce grand saint tient à ce que toutes les générations et tous les siècles s'associent aux sollicitudes de son amour pour sa mère.

“Inspirez, ô mon Dieu, à tous mes frères, vos serviteurs, qui liront ce que j'écris de se souvenir à l'autel, de Monique, votre servante, afin qu'elle trouve, non-seulement dans mes prières, mais aussi dans celles des autres, l'accomplissement de ses dernières volontés. Dieu de mon coeur, ma gloire et ma vie, pardonnez-lui.”